



PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

05 avril 2019

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 23

Votes : 29

L'an deux mil dix-neuf et le cinq avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Béatrice ALIPHAT, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du vingt-neuf mars deux mil dix-neuf.

Présents : Mesdames Messieurs Béatrice ALIPHAT, Rose-Marie QUAGLIATA, Claudine DE RIVAS, Jean-Pierre MUTERO, Christiane DE FIGUEIREDO, Denis BARROERO, Bernadette BONZOM, Gérard BRUN, Jean-Claude METHEL, Jean-Jacques SPIGEL, Ghislaine LIBES, Michelle DELAUZUN, Christiane STECKMANN, Pascale GEULIN, Christophe LE BAUT, Cédric LEBOCQ, Franck ZARBO, Vincent de Paul KINDA, Annie CUENCA, Jean-Jacques LUCCHINI, Marc GARCIA, Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM.

Pouvoirs :

Monsieur Stéphane DESPAQUIS à Monsieur Jean-Claude METHEL

Monsieur André MORERA à Monsieur Jean-Pierre MUTERO

Madame Michèle PRZYBYLSKI à Madame Pascale GEULIN

Madame Edwige CURNAC à Madame Annie CUENCA

Monsieur Pierre-Louis NEGREL à Madame Catherine STEKELOROM

Monsieur Pierre MICHEL à Monsieur Vincent GOYET

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre MUTERO

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Jean-Pierre MUTERO a été désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal en date du 11 mars 2019

Le procès-verbal du Conseil municipal en date du 11 mars 2019 est approuvé à l'**unanimité**.

Délibération n° 2019/17 – Vote du compte de gestion 2018

Le Conseil Municipal, à la majorité avec **24 voix POUR, 4 voix CONTRE** (Annie CUENCA, Jean-Jacques LUCCHINI, Edwige CURNAC, Marc GARCIA) et **1 ABSTENTION** (Vincent de Paul KINDA)

APPROUVE le compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal dressé pour l'année 2018 ;

PRECISE que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération n° 2019/18 – Bilan des cessions et acquisitions 2018

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**,

APPROUVE le bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2018 réalisées par la commune et l'Etablissement Public Foncier Régional (EPF PACA) comme suit :

POSTE IMMO

90 m²

AA 255

le 02/03/2018

411 €

Acquisition par exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la mise en œuvre d'une liaison piétonne entre le centre-ville et le plateau sportif

Délibération n° 2019/19 – Arrêt du compte administratif 2018

Madame le Maire étant sortie de la salle

Le Conseil Municipal, à la majorité avec **20 voix POUR, 8 voix CONTRE** (Annie CUENCA, Jean-Jacques LUCCHINI, Edwige CURNAC, Marc GARCIA, Pierre-Louis NEGREL, Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Pierre MICHEL) et **1 ABSTENTION** (Vincent de Paul KINDA)

ARRETE les résultats du Compte Administratif 2018 comme suit :

Section de fonctionnement

Excédent de clôture : 1 305 521,53 €

Section d'investissement

Excédent de clôture : 765 838,36 €

RECONNAIT la sincérité des restes à mandater.

Vincent GOYET

Merci Madame l'Adjointe pour cette présentation. Alors on est sur le vote important de ce compte administratif, parce que le budget tel qu'il nous est présenté à Saint Mitre ne nous permet pas d'évaluer la réalité de ce qui est projeté dans l'année à venir donc le compte administratif revêt une importance toute particulière. Importance renouvelée avec le débat d'orientation budgétaire tel qu'il s'est déroulé lors du dernier conseil municipal au cours duquel nous a été présenté un graphique inquiétant en corrigeant évidemment la petite erreur de présentation mais qui présentait néanmoins un rétrécissement entre nos recettes et nos dépenses de fonctionnement.

Rose Marie QUAGLIATA

Je vous l'ai annoncé tous les ans ça.

Vincent GOYET

Je vais me permettre de terminer et vous répondrez après si vous voulez.

Ce rétrécissement il faisait apparaître une légère diminution de nos recettes et une augmentation de nos dépenses de fonctionnement. Il faut bien avoir en tête que l'on se situe dans une évolution de périmètre de compétence puisqu'il y avait le transfert de compétences à la Métropole. Je n'évoquerai pas le transfert interne entre la mairie et le CCAS puisque la subvention versée aux CCAS apparaît dans cette section de fonctionnement donc on peut considérer qu'il y a une neutralisation interne dans les dépenses de fonctionnement. Ce qui m'intéresse c'est l'évolution en la corrigeant du transfert de compétences à la Métropole. Cette petite baisse de recettes en fait si on corrige le périmètre de nos compétences on observe une légère progression de nos recettes à périmètre constant. Par contre inversement à périmètre constant on n'a plus une augmentation des dépenses de fonctionnement de seulement 200 000 € mais de l'ordre de 500 ou 600 000 €, il est difficile de préciser on ne peut pas faire de rapports de terme à terme.

Ce qui nous a interpellés c'était d'essayer de comprendre quelles étaient les lignes budgétaires qui expliquaient cette forte augmentation et ce rétrécissement croisé parce qu'encre une fois le transfert de compétences à la Métropole ne l'explique pas.

J'avoue avoir été surpris sur le chapitre 011 sur nos charges générales avec trois lignes en particulier qui doivent attirer notre attention : 6042 achats de prestations de services qui connaît une augmentation assez phénoménale, on double.

Rose Marie QUAGLIATA

Je peux vous répondre ?

Vincent GOYET

Je vais terminer mon propos pour avoir une réponse plus globale.

Contrats de prestation de services avec 95 000 € d'augmentation et une autre ligne c'est la ligne énergie électricité où l'on atteint un montant de quasi 230 000 € alors même qu'on avait été habitués les années précédentes à avoir une décroissance de nos charges en la matière.

On a sur ces trois lignes 350 000 € d'augmentation, on ne va pas s'appesantir sur les autres mais ces trois lignes-là m'interpellent fortement.

Rose Marie QUAGLIATA

Vous avez dit que le transfert de l'ALSH et de la colo sur la Commune n'avait pas d'impact mais si, il a des impacts sur les charges générales le 011.

Sur les 185 000 € que vous avez au 60 42 il y a 105 000 € de la colo, il y a 16 091 € de l'ALSH et il y a une augmentation sur la restauration scolaire. Il y a aussi une petite augmentation sur les spectacles de la Manare.

Pour l'électricité nous avons fait la même réflexion, ce sont les services techniques qui gèrent ça.

Jean Pierre MUTERO

Je m'attendais un petit peu à la question donc j'ai préparé les réponses. On a 73 postes de comptage sur la Commune actuellement ce qui est pas mal, on a 42 postes de sources d'énergie éclairage public. Depuis quelques années je me posais des questions sur les relevés, je me suis aperçu que depuis 2016 il y avait beaucoup de relevés qui étaient estimés, j'ai les documents à votre disposition. En 2018 on a dit ça suffit on a demandé à ENEDIS de faire des relevés réels. La surprise est de taille car elle correspond au réajustement, il s'agit d'un épiphénomène et lorsque l'on aura les compteurs intelligents on n'aura plus ce genre de problème.

Rose Marie QUAGLIATA

J'ajouterais que tous les bâtiments communaux ont été équipés de climats l'été dernier il a fait chaud pendant quatre mois et pendant quatre mois cela tournait à fond. Cet été il a fait chaud de juin à septembre, cela qui fait partie de l'impact sur l'augmentation.

Jean Pierre MUTERO

Je peux vous donner quelques chiffres de mémoire on a été obligés de climatiser cette année le hall de la maternelle Rostand, on a installé pendant deux mois 12 kW de puissance de climatisation ce qui a augmenté sérieusement la note d'électricité sur ce poste-là.

Rose Marie QUAGLIATA

Après il y avait le 616 ? Il y a eu les obligations légales de débroussaillage aux Emplaniers et il y a eu une augmentation de contrat aux services techniques avec la location de la tractopelle qui a coûté 50 000 € car la nôtre était HS.

Vincent GOYET

Certes on a eu des transferts en termes de dépenses vers la Commune de la part du CCAS mais cela n'explique pas le rétrécissement car on a eu aussi le transfert de recettes.

Rose Marie QUAGLIATA

Le transfert de recettes vous ne le voyez pas dans le chapitre dépenses, il est dans le chapitre recettes.

Vincent GOYET

Ca apparaît dans le chapitre dépenses car la subvention au CCAS est dans le chapitre dépenses.

Rose Marie QUAGLIATA

Non elle est dans le 65 pas dans le 011.

Vincent GOYET

Oui mais dans le chapitre dépenses.

Rose Marie QUAGLIATA

Oui mais notre augmentation de dépenses elle est de l'ordre de 200 000€ par rapport à 2017 pas de 500 000€.

Vincent GOYET

Oui mais avec le périmètre de compétences qui n'est plus le même.

Madame l'Adjointe, le transfert Mairie-CCAS se neutralise lui-même car tout est dans notre section dépenses, ce qui m'interpelle c'est que quand on fait un transfert à la Métropole à hauteur de 450 000 € dont 350 000 € en section de fonctionnement, on a la traduction dans votre compte administratif d'un dérapage et d'une non maîtrise de vos dépenses.

Rose Marie QUAGLIATA

C'est votre avis je vous laisse libre arbitre de votre appréciation.

Délibération n° 2019/20 – Affectation des résultats de clôture de l'année 2018

Le Conseil Municipal, à la majorité avec **20 voix POUR, 8 voix CONTRE** (Annie CUENCA, Jean-Jacques LUCCHINI, Edwige CURNAC, Marc GARCIA, Pierre-Louis NEGREL, Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Pierre MICHEL) et **1 ABSTENTION** (Vincent de Paul KINDA)

VOTE l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2018 au budget de l'exercice 2019 ainsi qu'il suit :

- Section de fonctionnement compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) :
Recettes en € : 1 305 521,53

- Section d'investissement compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) :
Recettes en € : 0,00

Vincent GOYET

Une remarque habituelle à savoir que il n'y a aucun sens budgétaire à garder autant d'argent reporté en fonctionnement donc politiquement ce que vous nous proposez c'est la traduction d'une gestion non pas prudente mais craintive sans vision sans perspectives.

Délibération n° 2019/21 – Vote des trois taxes directes locales 2019

Le Conseil Municipal, à la majorité avec **25 voix POUR et 4 voix CONTRE** (Pierre-Louis NEGREL, Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Pierre MICHEL)

FIXE les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour l'année 2019 comme suit :

Taxe d'habitation	10,81 %
Foncier bâti	28,50 %
Foncier non bâti	48,25 %

PRECISE que ces taux seront reportés sur l'état n°1259 joint à la présente délibération,

DONNE pleins pouvoirs à Madame le Maire, en tant que personne responsable, pour signer l'état n°1259.

Vincent GOYET

Une courte remarque. Si les taux n'augmentent pas, les bases évoluent donc il n'est pas nécessaire d'augmenter les taux pour que la population subisse une augmentation des impôts. Si la municipalité veut en profiter, il faut assumer et dire à la population que les impôts augmentent même si cela ne vient pas de notre décision positive.

Madame le Maire

Merci de cette précision.

Christophe LE BAUT

L'actualisation faite par la Direction générale des finances publiques ne sort pas du chapeau, c'est une actualisation qui tient compte de l'inflation. Donc les bases augmentent mais ce n'est pas une augmentation de recettes, donc c'est n'importe quoi de dire que la Commune augmente ses recettes elle les actualise.

Délibération n° 2019/22 – Vote du budget primitif 2019

Le Conseil Municipal, à la majorité avec 21 voix POUR et 8 voix CONTRE (Annie CUENCA, Jean-Jacques LUCCHINI, Edwige COURNAC, Marc GARCIA, Pierre-Louis NEGREL, Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Pierre MICHEL)

VOTE le budget primitif 2019 avec reprise définitive des résultats de clôture de l'exercice 2018 par nature et par chapitre assorti d'une présentation fonctionnelle permettant de classer les opérations par secteur d'activités à des fins d'information et de statistiques tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement :

Section de fonctionnement en euros

	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	8 219 308,77	7 160 548,39
Opérations d'ordre	347 691,23	100 930,08
Résultat reporté	0,00	1 305 521,53
TOTAL	8 567 000,00	8 567 000,00

Section d'investissement en euros

	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	4 249 281,87	3 218 000,41
Opérations d'ordre	105 930,08	352 691,23
Restes à réaliser	582 788,05	601 470,00
Résultat reporté	0,00	765 838,36
TOTAL	4 938 000,00	4 938 000,00

Délibération n° 2019/23 – Demande de subvention à la Région Sud dans le cadre du FRAT 2019

Le Conseil Municipal, à la majorité avec 25 voix POUR et 4 voix CONTRE (Pierre-Louis NEGREL, Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Pierre MICHEL)

SOLLICITE auprès de la Région Sud une aide financière dans le cadre du Fonds régional d'aménagement du territoire 2019 pour l'opération et selon le plan de financement suivant :

Opération	Montant HT	Plan de financement
Création d'un city stade au complexe sportif René Jauras	175 418 €	CD 13 : 105 251 € (60%) Région Sud : 35 084 € (20%) Autofinancement commune : 35 083 €

S'ENGAGE à ce que la Commune supporte sa part d'autofinancement obligatoire sur cette opération ;

PRECISE que les dépenses seront inscrites au budget communal ;

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vincent GOYET

Vous nous représentez ce projet donc on vous réaffirme que l'on est contre à deux niveaux : un sur l'emplacement de ce city stade et deux en termes de priorité sur nos investissements sur les équipements sportifs. Une fois encore, on a sur le stade de l'autre côté un emplacement qui est bien plus satisfaisant pour le réaliser, on vous demande non pas de nous donner une réponse ce soir mais

d'y réfléchir sérieusement parce que l'emplacement où vous voulez le mettre c'est totalement absurde pour préserver le parcours de santé et de l'autre côté on a l'espace donc ça nous paraît être un aménagement beaucoup plus équilibré du complexe sportif.

Madame le Maire

On a vu et revu ce sujet en commission, on a bien écouté cette remarque mais nous considérons que pour les mamans qui ont plusieurs enfants de différents âges, c'est beaucoup plus pratique de les surveiller dans un même périmètre donc nous confirmons cet emplacement pour qu'il y ait un vrai espace de vie autour du stade, pour ne pas éclater cet espace. Quand on est maman et qu'on a plusieurs enfants, il est important d'avoir un œil sur les différentes activités donc nous confirmons au contraire et de manière très engagée cet emplacement.

Délibération n° 2019/24 – Demande de subvention au Conseil départemental 13

Le Conseil Municipal, **à la majorité avec 25 voix POUR et 4 voix CONTRE** (Pierre-Louis NEGREL, Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Pierre MICHEL)

VU l'avis de la Commission Services techniques en date du 22 février 2019 ;

SOLLICITE auprès du Conseil départemental des Bouches du Rhône une aide financière pour l'opération et selon le plan de financement suivant :

Opération	Montant HT	Plan de financement
Implantation d'un feu tricolore au carrefour de la sortie de la caserne des pompiers	28 640,90 € HT	CD13 : 70% Commune 30%

S'ENGAGE à ce que la Commune supporte sa part d'autofinancement obligatoire sur cette opération ;

PRECISE que les dépenses seront inscrites au budget communal ;

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Madame le Maire

Je voudrais simplement préciser par rapport à cette délibération que ce sujet a fait l'objet d'une discussion lors de la commission des services techniques, que certaines personnes ont émis une réserve sur le fait que l'on implante un feu tricolore à Saint Mitre. Je tiens à dire que l'on a consulté les personnes qui pouvaient nous donner leur avis technique sur ce sujet, elles confirment l'implantation d'un feu tricolore qui ne peut avoir que 2 couleurs, ça c'est la boutade.

Il faut savoir que depuis que le VSAB est présent, le nombre de sorties de véhicules est multiplié par quatre ce qui est colossal. Il y a quand même une dangerosité nette à cet endroit et c'est une demande de Monsieur Lucchini pour pouvoir sécuriser cette sortie donc c'est un feu qui va devenir rouge au moment de la sortie. Cette décision a été validée par la PSQ (police de sécurité au quotidien), réunions au sein desquelles il est traité de divers sujets du quotidien sur Saint Mitre. Voilà pour la réponse à la commission.

Vincent GOYET

Il a donc été analysé une solution alternative à la sortie pompier, on nous à expliqué que cela n'était pas suffisant mais est-ce qu'il est prévu d'installer une signalétique sortie pompier en plus du dispositif pour prévenir qu'il y a ce danger ?

Jean Pierre MUTERO

Bien sûr qu'il y aura des avertissements qui se font à des distances réglementaires et qui rappellent qu'un feu est présent.

Délibération n° 2019/25 – Autorisation de signature de la demande d'autorisation de travaux relative à l'aménagement d'un Parc Nature à l'Espace Crémieux

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

VU l'article L.111-7 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU l'avis de la commission des services techniques en date du 17 novembre 2016 ;

AUTORISE Madame le Maire à signer la demande d'autorisation de travaux au nom de la Commune de Saint Mitre les Remparts sur la parcelle cadastrée en section AC n° 60 en vue l'aménagement d'un Parc Nature à l'Espace Crémieux.

Délibération n° 2019/26 – Convention de servitude de tréfonds et de passage et d'autorisation d'occupation temporaire au bénéfice de la Société du Canal de Provence

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de consentir à titre gratuit à la Société du Canal de Provence une servitude de passage et de tréfonds de 3 mètres de largeur sur 204 mètres linéaires sur les parcelles AP87, AR49 et AR191 ;

DECIDE d'autoriser la Société du Canal de Provence à occuper durant la période des travaux une superficie de 1.495 m² sur la parcelle AR49.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision et notamment à signer la convention jointe en annexe ainsi que l'acte authentique correspondant.

PRECISE que les frais notariés sont à la charge de Société du Canal de Provence.

Madame le Maire

Je précise après l'interpellation de Monsieur Garcia cette semaine que nous organiserons une réunion d'information des exploitants agricoles sur la Société du canal de Provence et la liaison avec la ZAP.

Délibération n° 2019/27 – Convention pour l'intégration dans l'environnement des réseaux télécom à l'Espace Crémieux avec Orange

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de coordination – n° 1900112642 avec Orange pour l'intégration dans l'environnement des réseaux télécom à l'Espace Crémieux dans les conditions ci-avant exposées.

Délibération n° 2019/28 – Convention de servitude d'ancrage de câbles d'éclairage public sur immeuble privé au profit de la Commune

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

APPROUVE la convention de servitude d'ancrage au profit de la Commune sur l'immeuble situé sur la parcelle AWO238 au 7 rue du Clos ;

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention de servitude ;

PRECISE que cet acte sera authentifié en la forme administrative.

Délibération n° 2019/29 – Recrutement d'enseignants dans le cadre des activités périscolaires

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

DECIDE de recruter des enseignants dans le cadre des activités périscolaires afin d'assurer l'accompagnement scolaire.

DECIDE de fixer la rémunération des enseignants selon les taux en vigueur.

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice 2019.

Catherine STEKELOROM

Monsieur Barroero, vous pensez bien que nous sommes satisfaits de cette décision puisque enfin vous mettez en place cette mesure que nous réclamons depuis le début du mandat. Peut-être êtes-vous revenus à la vieille école ? Souvenez-vous que vous m'aviez traitée de "vieille école". Donc tout changement n'est pas forcément un progrès.

J'en profite d'avoir la parole pour l'éducation jeunesse car j'avais indiqué lors d'un conseil d'administration du CCAS du mois de mars qu'il n'y avait pas eu de comité d'éducation jeunesse depuis un an, vous m'aviez répondu qu'il n'y avait pas grand-chose qui se passait, je ne sais pas comment il faut l'interpréter. J'ai quand même été interpellée par des parents d'élèves qui mangent à la cantine qui sont inquiets parce qu'ils n'ont pas payé la cantine depuis le mois de septembre. Vous avez mis en place un système mensualisé qui apparemment ne fonctionne pas donc ils n'ont pas de nouvelles, ils ne savent pas quand ça va être déduit et ça peut aller jusqu'à 700 € donc vous imaginez pour une famille vous risquez de mettre des familles en difficulté donc je pense que s'il y a un problème, une lettre aux familles pour expliquer et surtout prévenir quand les sommes vont être déduites. Je termine avec les séjours de vacances qui ont failli ne pas voir le jour. Avec notre vigilance l'important est que les petits Saint Mitréens puissent en profiter mais ça demande des explications tout ça.

Denis BARROERO

Tout n'est pas dans le sujet donc il n'y a pas lieu à mon avis de répondre sauf sur le fait que je ne reviens pas la vieille école.

Madame le Maire

Les enseignants étaient bien déjà l'année dernière donc ce n'est pas une nouveauté simplement ils ne s'étaient pas positionnés pour le mois de septembre. Cela devait commencer en septembre mais ils n'avaient pas donné de réponse donc on ne peut pas forcer les enseignants à faire ce genre de choses.

Délibération n° 2019/30 – Modification du tableau des effectifs – Transformation de postes suite aux avancements de grade au titre de l'année 2019 et création d'un emploi à temps complet

Le Conseil Municipal, à la majorité avec 25 voix POUR et 4 voix CONTRE (Pierre-Louis NEGREL, Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Pierre MICHEL)

DECIDE de la transformation de postes suivants pour permettre la nomination des agents concernés par un avancement de grade au titre de l'année 2019 :

- Un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe (IB 380/548) en lieu et place d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe
- Un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe (IB 380/548) en lieu et place d'un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe
- Un emploi d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe (IB 351/483) en lieu et place d'un adjoint territorial d'animation
- Un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe (IB 380/548) en lieu et place d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe
- Un emploi d'attaché territorial principal (IB 585/985) en lieu et place d'un emploi d'attaché territorial
- Un emploi de professeur territorial d'enseignement artistique hors classe (IB 609/985) en lieu et place d'un emploi de professeur territorial d'enseignement artistique de classe normale

DECIDE de créer pour pourvoir au recrutement d'un agent au service Population et Citoyenneté :

- Un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe (IB 380/548).

ADOPTE cette modification du tableau des effectifs de la Commune, sachant que depuis lors de la dernière modification du tableau des effectifs, un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe a été pourvu par voie de mutation au 1^{er} janvier 2019 suite à l'accord de la collectivité d'origine.

PRECISE que les postes transformés sont déclarés vacants dans l'attente des arrêtés de nomination des agents concernés.

PRECISE que la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe est vacant dans la mesure où la commune est dans l'attente de l'accord de la collectivité d'origine sur la date effective du recrutement par voie de mutation de l'agent concerné.

INFORME les membres du Conseil municipal que la présente modification du tableau effectif fera l'objet d'une actualisation lors du prochain conseil municipal, une fois que les arrêtés de nomination auront été pris

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice 2019

Vincent GOYET

On aimerait bien que le tableau nous soit communiqué après les arrêtés.

Madame le Maire

Cela sera la prochaine délibération de modification du tableau des effectifs.

Vincent GOYET

Ce serait bien qu'on ait une visualisation, on peut calculer nous-mêmes mais on n'a pas les arrêtés en temps et en heure.

Madame le Maire

Vous avez dans la délibération l'avant-dernière ligne "informe les membres du conseil que la présente modification du tableau des effectifs fera l'objet d'une actualisation lors du prochain conseil municipal lorsque les arrêtés de nomination auront été pris".

Vincent GOYET

Très bien sur cette question. Deuxième remarque, on observe depuis plusieurs années maintenant que la Commune est engagée dans une série de transfert de compétences à la Métropole, au CIAS, etc. Comment expliquez-vous que dans ce cadre nous ayons des effectifs qui continuent à augmenter ?

Madame le Maire

C'est le désengagement de l'État. Nous avons de plus en plus de missions à faire dans les communes notamment dans les services d'accueil et d'administration générale. C'est pour assurer un meilleur service public. Donc vous êtes contre les avancements de grade des agents ?

Vincent GOYET

Il y a plusieurs choses dans la délibération, nous sommes contre la création.

La séance est levée à 20h00.

Le Secrétaire de séance,
Jean Pierre MUTERO